

23 MAI 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 21 MAI 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 23 MAI 2001 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-05-247

1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2001-05-248

2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MAI 2001

23 MAI 2001

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2001-05-249 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 MAI 2001
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- N. M. 4.1 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENT**
- 2001-05-250 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-05-251 7.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-04-197
- 2001-05-252 7.2 RECOUVREMENT DE TAXES – AXEL J. SEC
- 2001-05-253 7.3 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 63, D'UNE PARTIE DU LOT 98, D'UNE PARTIE DU LOT 99, D'UNE AUTRE PARTIE DU LOT 63 ET D'UNE AUTRE PARTIE DU LOT 98 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
- 2001-05-254 7.4 SUBVENTION ACCORDÉE AU MONDIAL DE VÉLO
- 2001-05-255 7.5 TOC TOC LA BOLDUC
- 2001-05-256 7.6 DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 644-1 ET 644-15 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM
- 2001-05-257 7.7 BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FIDUCIE BROMONT SUR LE LAC
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL ST-ONGE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVEMENT À LA CARTE POLICIÈRE

23 MAI 2001

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2001-05-258

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

2001-05-247

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil
municipal tenue le 23 mai 2001.

ADOPTÉ

2001-05-248

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MAI 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

23 MAI 2001

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2001.

ADOPTÉ

2001-05-249

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 MAI 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 17 mai 2001.

ADOPTÉ

N. M.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Madame Pauline Quinlan donne des informations aux membres du conseil relativement à la tenue dudit congrès.

2001-05-250

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX »**

23 MAI 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 mars 2001 ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03-090 dispensant le greffier de lire le projet de règlement et le règlement numéro 846-2001 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population .

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications le règlement numéro 846-2001 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

ADOPTÉ

2001-05-251

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-04-197

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution numéro 2001-04-197 de la façon suivante :

Le prix fourni par Construction DJL inc. pour la fourniture de pierre concassée MG20, groupe 1, est de 6,55 \$ et non de 6,95 \$.

ADOPTÉ

2001-05-252

RECOUVREMENT DE TAXES – AXEL J. SEC

23 MAI 2001

ATTENDU QUE les taxes d'affaires et foncières pour les années 1999 et 2000 sont en souffrances :

Taxe d'affaires	8 580,18 \$
Taxes foncières	<u>46 300,73 \$</u>
Total 1999 et 2000	54 880,91 \$

(Intérêts et pénalités calculés au 31 mai 2001)

Taxes 2001 dues 5 juillet 2001	<u>22 699,99 \$</u>
Grand total	77 580,90 \$

ATTENDU QUE les démarches de recouvrement ont été infructueuses et que la compagnie Axel J. Sec refuse toujours de payer ces taxes;

ATTENDU QU'il n'est pas souhaitable que cet immeuble soit dans le vente pour non paiement de taxes à l'automne 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^c Yvon Robichaud pour recouvrer les taxes foncières et d'affaires de Axel J. Sec pour les années 1999 et 2000 selon l'entente suivante :

- 10 % des montants recouverts s'il n'y a pas de contestation ;
- 15 % des montants recouverts s'il y a contestation.

ADOPTÉ

2001—05—253

**OFFRE D'ACHAT DE DEUX PARTIES DU LOT 63 DU CADASTRE
OFFICIEL DE BROMONT ET DE DEUX PARTIES DU LOT 98, AINSI
QUE D'UNE PARTIE DU LOT 99, DU CADASTRE DU CANTON DE
BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat faite par Monsieur Jacques Daigle des terrains désignés par les numéros de lots A7, A8, A9 et A10, sur le plan « Proposition de sites, Parc industriel Pacifique Est », réalisé par la firme Gonthier Bernard, arpenteurs-géomètres et par les Consultant SM ;

23 MAI 2001

ATTENDU la description technique desdites parties de lot, réalisée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, dossier F602, minute 1226, datée du 14 mai 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2001-05-246.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont accepte de vendre les parties de lot suivantes à Monsieur Jacques Daigle, pour la somme de **QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (42 500 \$)**, taxes en sus si applicables :

PARTIES DE LOT	CADASTRE	SUPERFICIE
63	Bromont	18 831,7 m. ca.
63	Bromont	3 137,7 m. ca.
98	Canton de Brome	22 736,8 m. ca.
98	Canton de Brome	642,4 m. ca.
99	Canton de Brome	441,5m. ca.

QUE les parties de lots 63 du cadastre officiel de Bromont, d'une superficie de 3 137,7 ca. et 98 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de 642,4 m. ca., doivent servir d'emprise de servitude en faveur de la Ville de Bromont pour l'installation de conduites d'égout et d'aqueduc et pour l'installation d'une voie de service pour le chemin de fer.

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge de l'acheteur.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2001-05-254

SUBVENTION ACCORDÉE AU MONDIAL DE VÉLO

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

23 MAI 2001

QUE la Ville de Bromont accorde l'équivalent de cinq mille dollars (5 000 \$) en services lors de la tenue du Mondial de vélo.

QU'une liste des services que la Ville pourrait rendre à cette occasion soit transmise à la Ville.

ADOPTÉ

2001—05—255

TOC TOC CHEZ MADAME BOLDOC

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** à LAD Production, somme représentant l'achat d'espaces publicitaires réservés au logo de la Ville de Bromont sur les différents articles promotionnels entourant la production de la comédie musicale « Toc Toc chez Madame Bolduc ».

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation, par la Ville de Bromont, ou de son représentant, de l'aménagement des installations.

ADOPTÉ

2001—05—256

**DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 644-1 ET 644-15
DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU QUE l'on observe plusieurs lotissements avec autorisation à d'autres fins qu'agriculture le long du chemin Perreault (avec densité plus importante dans la section du chemin Perreault, visée par la présente demande) ;

ATTENDU QUE l'objectif des propriétaires est de faire don d'une parcelle de terrain pour permettre à leurs enfants de construire deux résidences ;

23 MAI 2001

ATTENDU QUE la parcelle visée est d'une superficie de 5 ha avec une façade de 148,1 mètres sur le chemin Perreault ce qui est conforme au règlement de zonage et au contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE plusieurs espaces sont disponibles en zone urbanisée ;

ATTENDU les décisions de 1991 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec autorisant en partie la demande présentée ;

ATTENDU le faible potentiel des terres pour des fins de culture et de la partie non boisée présente en bordure immédiate du lot ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer en partie la demande des propriétaires conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Yamaska relativement au morcellement préliminaire d'une parcelle de lot d'une superficie de 5 ha pour par la suite, autoriser le lotissement de cette parcelle afin d'y permettre la construction de deux résidences en faveur des enfants des propriétaires actuels.

ADOPTÉ

2001—05—257

**BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
FIDUCIE BROMONT SUR LE LAC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et Monsieur Michel Fournier, agissant en qualité de Fiduciaire de la Fiducie Bromont sur le lac inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte, tel que rédigé, le bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et la Fiducie Bromont sur le lac.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

ADOPTÉ

23 MAI 2001

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL ST-ONGE DU
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVEMENT À LA
CARTE POLICIÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de monsieur St-Onge.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de question

2001—05—258

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER